

WORLDWIDE PERSPECTIVES ON GEOGRAPHICAL INDICATIONS

INTERNATIONAL CONFERENCE FOR RESEARCHERS, POLICY MAKERS AND PRACTITIONERS

INNOVATIONS AND TRADITIONS FOR SUSTAINABILITY



Innovations réglementaires afin de
développer la durabilité des IG
L'exemple français

Plan de la présentation

Un contexte contemporain de rupture

Une évolution rapide de la relation entre les produits et leur milieu géographique

IG et durabilité : une relation ancienne qui doit s'approfondir

Des points naturels de convergence entre IG et durabilité

Une stratégie pour des IG plus durables

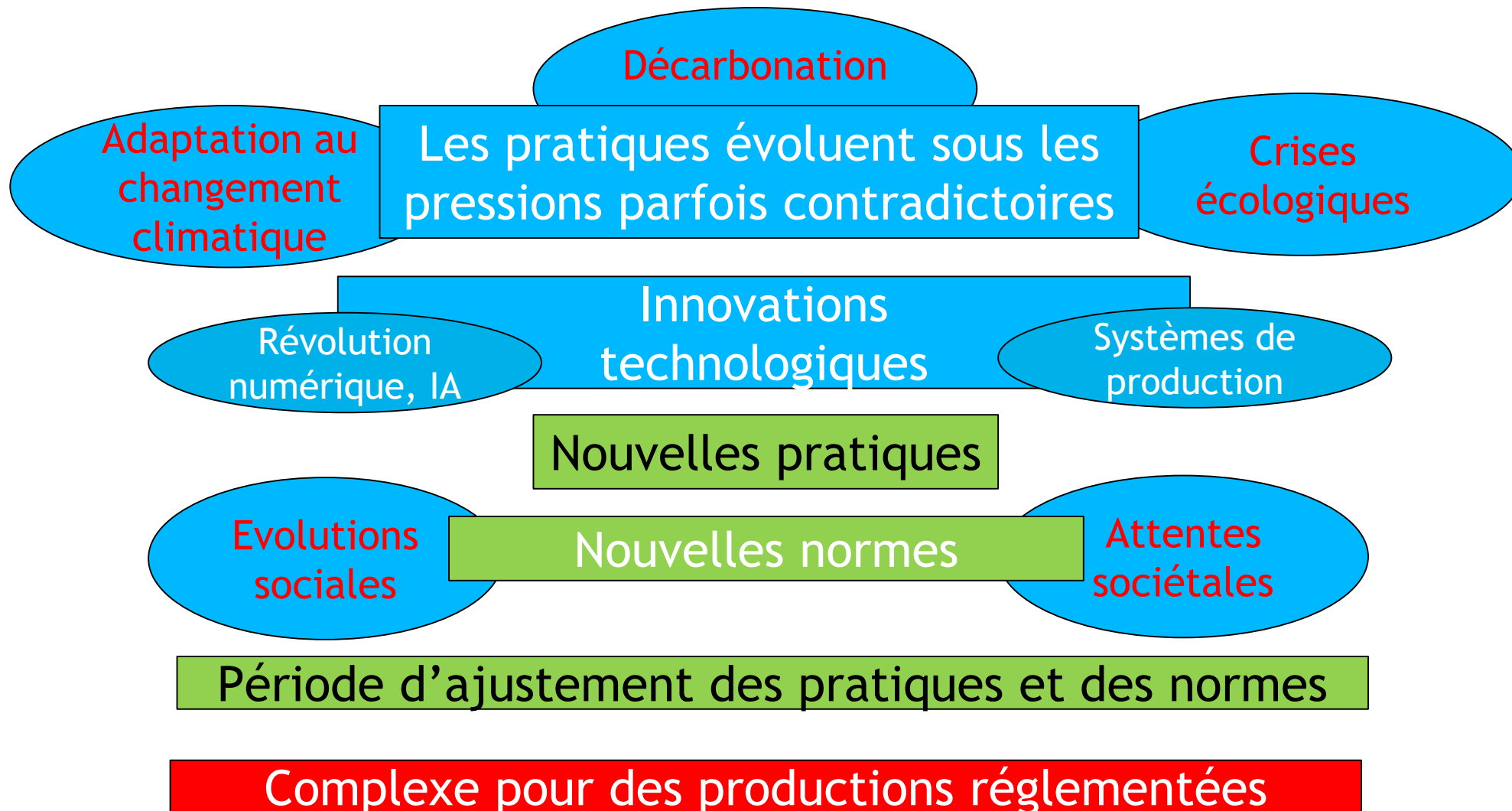
Conclusion : le rôle de l'Etat

Un contexte contemporain de rupture

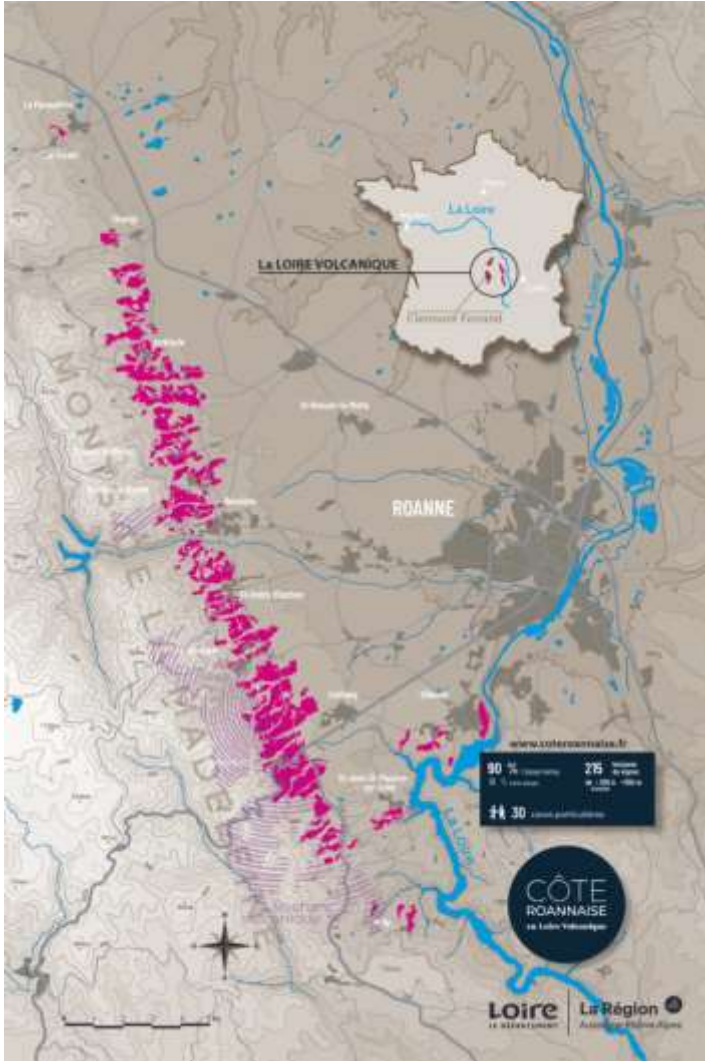
Une évolution des pratiques et des normes

Le cas d'une IG confrontée au changement climatique :
l'AOP Côte Roannaise

Un contexte d'évolution des pratiques et des normes



Exemple d'une IG confrontée au changement climatique : l'AOP Côte Roannaise

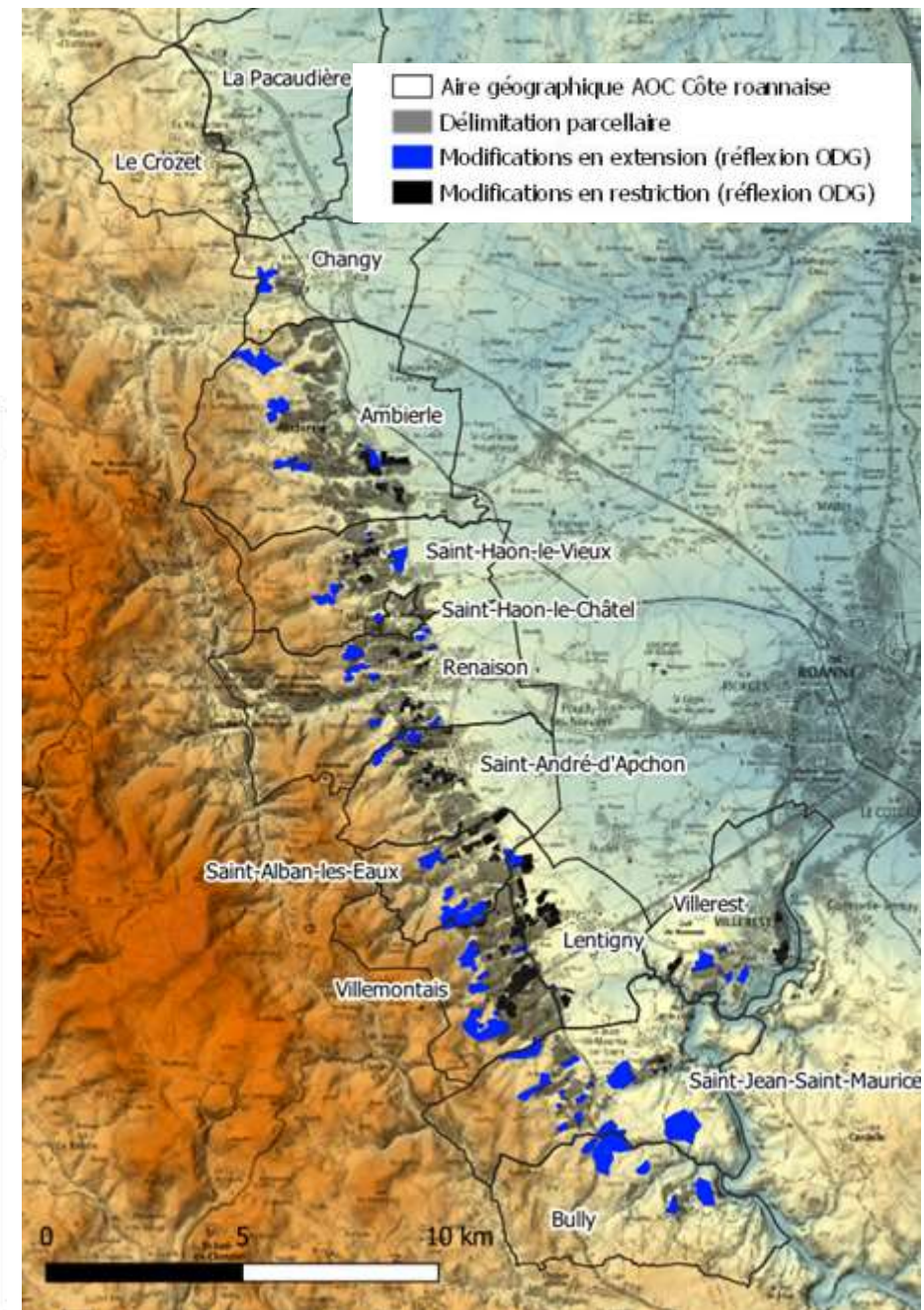


AOP Côte Roannaise

La voie choisie : une évolution des critères de délimitation : altitude et exposition

Critères actuels	Proposition de critères
<p>Critères altitude exposition : Actuellement > dessus de 370/380 m. Altitude max : 550 m A noter classement à 600 m dans le VDQS Expositions Est et surtout pas Nord</p>	<p>Critères altitude exposition : - Autoriser la plantation de vignes jusqu'à 620 m sur des coteaux bien exposés - Autoriser également des plantations sur des Pentes Nord Ouest sur une altitude plus basse à définir - Enlever dents creuses construites et partie gélive</p>
<p>Critères géomorphologiques et de sols : Critère secondaire Zone sur formation d'altération du socle granitique et formations grossières de la bordure de la plaine. Souvent les glacis : (perchés, faible pente)</p>	<p>Critères géomorphologiques et de sols : On reste sur les mêmes critères</p>

Proposition d'évolution des critères



Représentation de l'évolution possible de la délimitation parcellaire

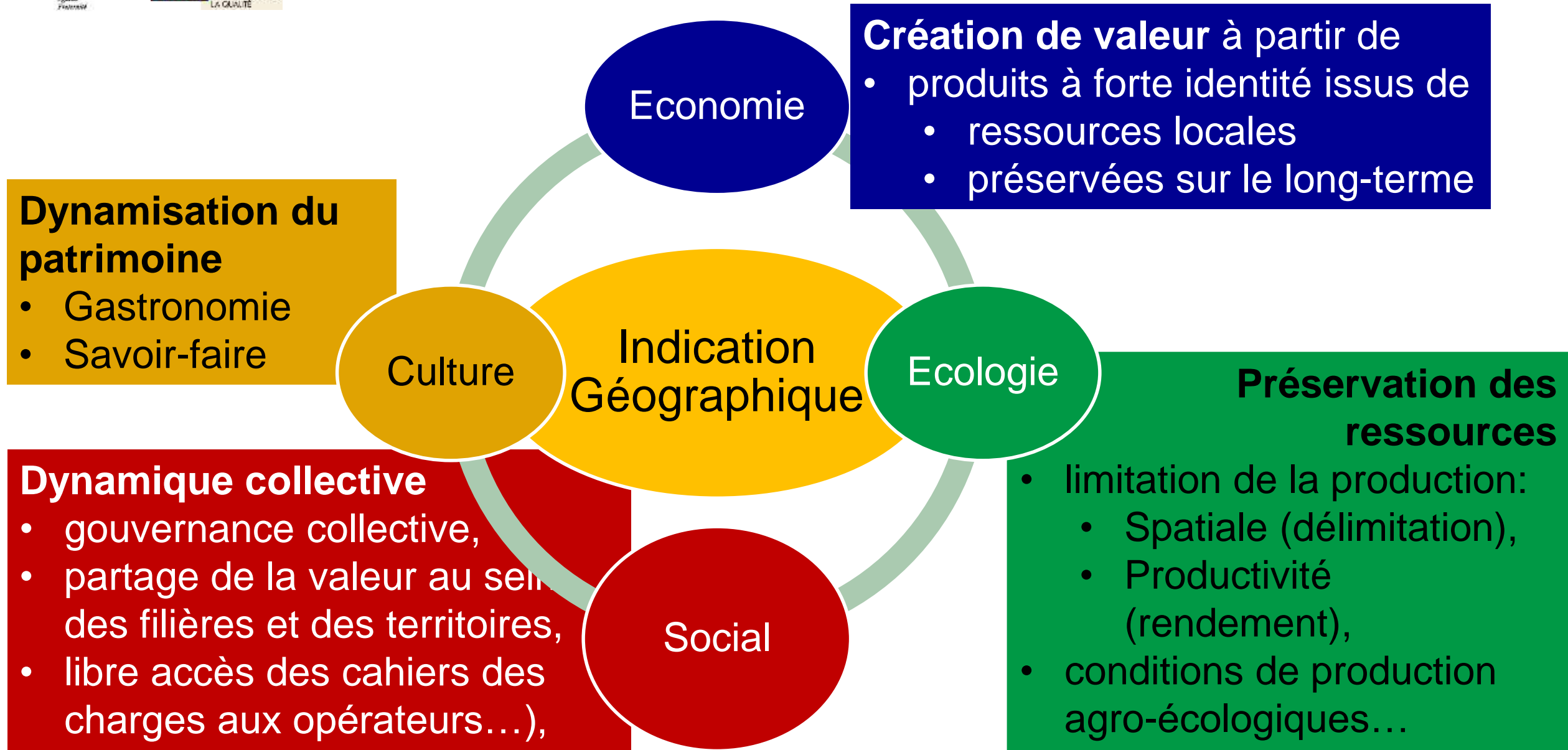
IG et durabilité : une relation ancienne qui doit s'approfondir

Des points naturels de convergence entre IG et durabilité

L'exemple de la dernière appellation reconnue : le Mothais sur feuille

Une stratégie pour des IG plus durables

Des points de convergence entre IG et durabilité



L'exemple du Mothais sur feuille

Dynamisation du patrimoine

- Chèvre poitevine
- Feuille de châtaigner
- Moulage à la louche

Economie

Création de valeur à partir de

- Texture fondante (moulage à la louche)
- Arômes boisés (affinage sur feuille de châtaigner)...

Culture



Ecologie

Préservation des ressources

- Limitation de la productivité des chèvres
- Obligation de présence de légumineuses
- Limitation de la fertilisation
- 85% de la ration issue de l'aire...

Social

Dynamique collective

Des opérateurs persévérants
déterminés (20 ans de travail)

- 16 fermiers
- 16 producteurs de lait
- 4 artisans
- 2 laiteries

Un système de production caprin en polyculture élevage



**255 chèvres en
moyenne**

*alpines, saanen,
poitevine*



**Une diversité de
légumineuses
fauchées, pâturées
ou affouragées**

*Luzerne, trèfle
violet, prairie
multi-espèces*



**De 2 à 5 cultures de
céréales et oléo-
protéagineux dans
l'assolement**

*Blé, maïs,
tournesol, méteil,
orge, colza, ...*



**60 % du maïs grain
produit consommé
par les chèvres**

*Enquête en 2015 auprès de 30 élevages
producteurs de Mothais sur feuille*

3

Accompagner la réussite des systèmes
polyculture-élevage dans le cadre de la filière
Mothais sur feuille : co-construction du cahier
des charges et accompagnement technique des
éleveurs

Supporting the success of mixed farming systems in the : co-design of
specifications and technical support for farmers

Mothais sur feuille

Monsieur (co)op, Dupont (co)op, Alliance Moine (coopérative Laithier
de la Savoie), Fromage d'Alpe (Les Chevaliers - IBCAP), Société
Wallon (Syndicat des Mothais sur feuille) et Alliance (co)op
(Institut de l'Élevage REDD)

Une stratégie pour des IG plus durables

- Une approche systémique de l'évolution du cahier des charges

Les fiches pratiques à destination des ODG

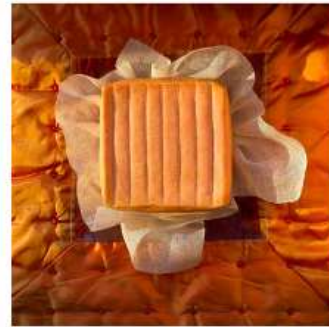
- Le développement des relations entre les groupements et avec la recherche scientifique
- La conception de procédures innovantes

La grille d'analyse des dispositifs de couverture de la vigne

Les exemples d'évaluation des innovations Variétés viticoles et modes de distillation du Cognac

Une approche systémique de l'évolution du cahier des charges

RÉFLEXION SUR LES **CONDITIONS DE PRODUCTION AMONT** DES
AOP VIS-À-VIS DES ATTENTES SOCIÉTALES ET DE LA DURABILITÉ



COMITÉ NATIONAL
DES APPELLATIONS
D'ORIGINE LAITIÈRES,
AGROALIMENTAIRES
ET FORESTIÈRES

Document pratique de 13 fiches pédagogiques à destination des ODG.

- Points sur lesquels une réflexion est impérative en cas de demande de modification du cahier des charges.
 - aborder les réflexions autour de la durabilité dans une approche systémique ;
 - trouver des réponses adaptées, à son contexte, dans ou en dehors du cahier des charges.

Le développement des relations entre les groupements et avec la recherche scientifique



Développer la concertation entre les filières (rencontres régionales)

- Partage d'expériences
- Projets en commun

Développer le lien avec les instituts techniques et scientifiques

- Expérimentation système
- Science participative
- Démonstration et vulgarisation

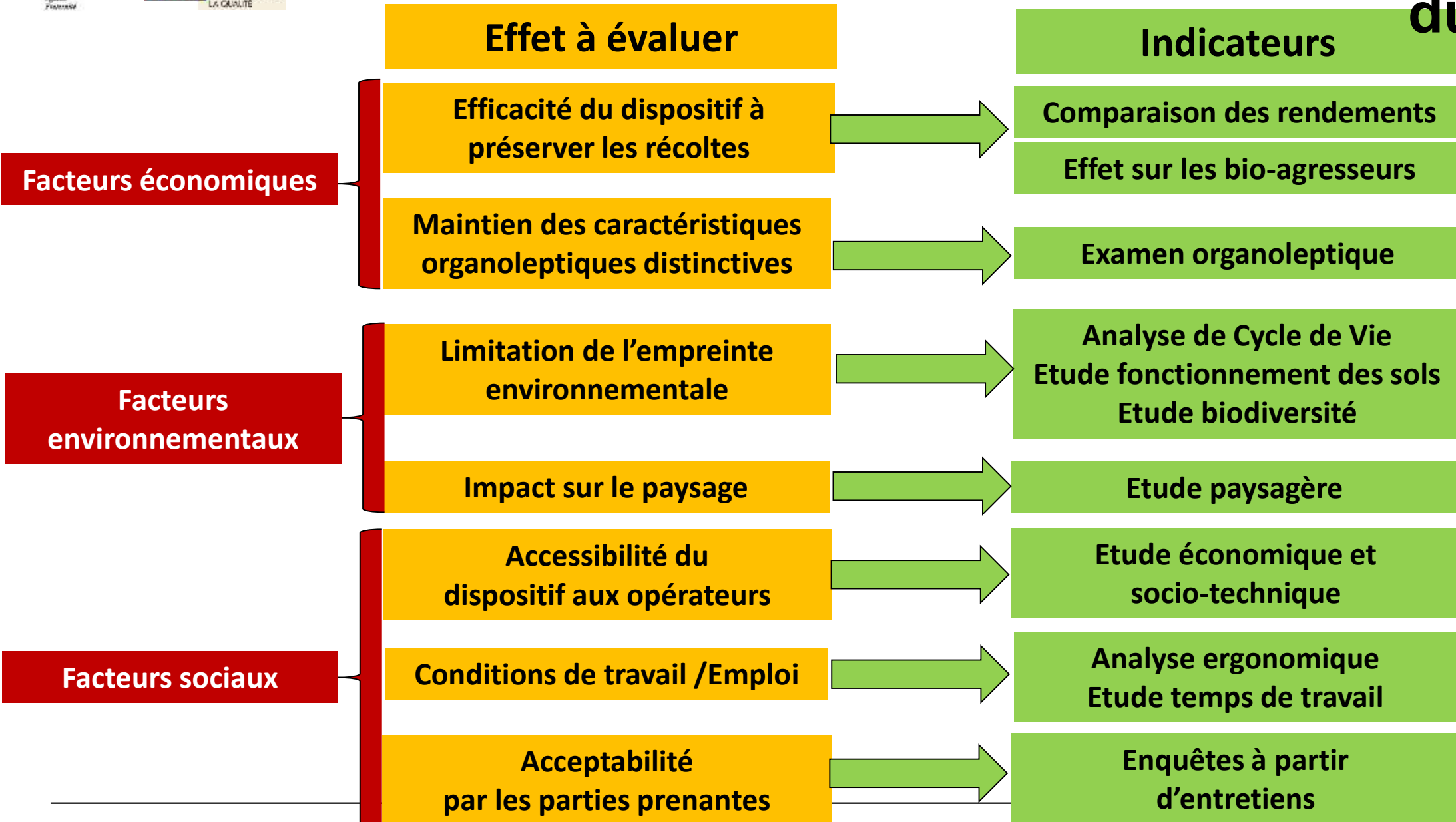




Grille d'analyse de la compatibilité avec l'AOP : l'exemple des dispositifs externes de couverture de la vigne



Une grille d'analyse des innovations, au prisme de la durabilité



L'évaluation des innovations

Pour **développer l'innovation** au sein des IG : une procédure qui intègre l'évaluation d'une innovation **au sein du cahier des charges qui est modifié à cet effet.**

Pour évaluer des innovations qui répondent aux enjeux du développement durable

- L'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets
- La préservation de la biodiversité et des paysages
- Le bien-être animal
- La transmission des savoir-faire
- La santé globale

Dans un cadre scientifique

- L'opérateur volontaire signe avec le groupement et l'INAO une convention de respect du protocole sur plusieurs années établi par un organisme scientifique

En limitant les quantités de produits issus de l'innovation évaluée

- Pas plus de 10% des quantités commercialisées

L'évaluation des innovations : l'exemple des variétés à fins d'adaptation

Variétés viticoles à fins d'adaptation

- cépages adaptés aux évolutions climatiques issus de régions plus chaudes,
- variétés résistants aux principales maladies de la vigne comme le mildiou et l'oïdium.

120 variétés
évaluées

200 viticulteurs
évaluateurs

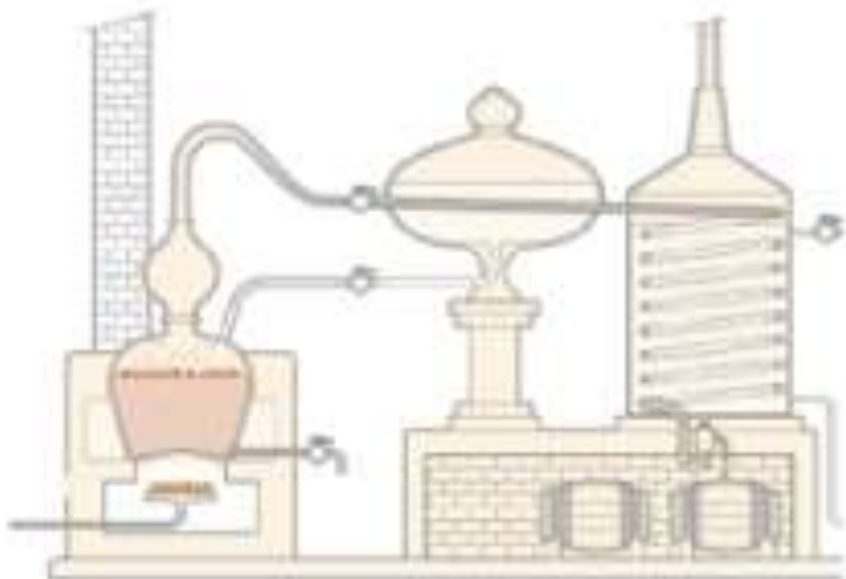
30 AOP représentant plus de 50% de la
production totale des AOP viticoles françaises
dans tous les bassins de production

10 ans d'évaluation

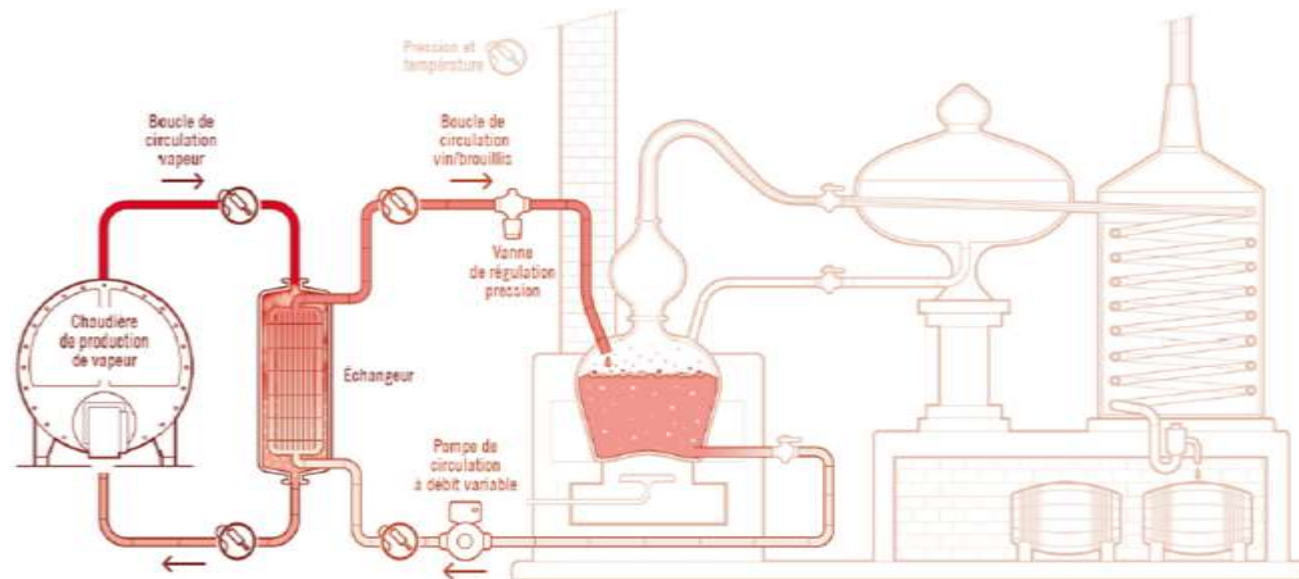
L'évaluation des innovations : l'exemple du Cognac et l'évolution de son mode de distillation

La filière Cognac recherche des modes de distillation moins émetteurs de GES mais veut s'assurer

- du maintien des caractéristiques organoleptiques et
- de leur accessibilité aux différentes catégories d'opérateurs



Alambic charentais conforme au cahier des charges



Alambic charentais adapté en vue d'une diminution d'émission de GES

L'évaluation des innovations : l'exemple du Cognac et l'évolution de son mode de distillation

L'alambic dit « charentais » est composé d'une chaudière **chauffée à feu nu**, d'un chapiteau, d'un col-de-cygne, avec ou sans chauffe-vin, et d'un serpentín avec appareil réfrigérant.

Toutefois, à fin d'évaluation, l'utilisation de matériels de distillation ne respectant pas les modalités définies ci-dessus, tels que décrits dans le protocole approuvé par le Comité National, est autorisée, sous réserve de la signature entre l'INAO, l'ODG et l'opérateur habilité d'une convention validée par le Comité National.

La proportion des volumes d'eaux-de-vie obtenus dans le cadre des dispositifs d'évaluation des innovations prévus par le présent cahier des charges, est inférieure ou égale à 10 % volume dans l'assemblage des lots d'eaux-de-vie utilisés lors de leur mise en marché à destination du consommateur

Conclusion : le rôle de l'Etat

Stimulation de la réflexion des Groupements

Préservation des fondamentaux de l'IG

Adaptation des procédures
